Bulletin de la section académique du SNEP LYON 01-42-69

octobre 2023

Syndicat National de l'Education Physique

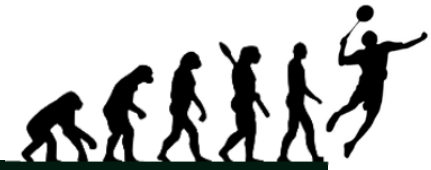

02
EDITO
On change de ministre mais la posture est encore pire !

03
REPERTOIRE
Tous les contacts SNEP à conserver pour nous nous contacter tout au long de l'année

05
LE PACTE
Non à cette proposition qui dénature notre métier

06
FORMATION CONTINUE
La mort annoncée de la formation continue

Mouvement intra 2023

08
FIN DE CARRIERE
Enfin des avancées pour la Hors Classe, la Classe Exceptionnelle et l'Echelon Special

09
SPORT SCOLAIRE
Le SNEP et TOUTE la profession pour défendre le sport scolaire

11
LE COLLECTIF = LA SOLUTION !
Je fais ma pire rentrée depuis 16 ans...

12
SYNDICALISATION
Fiche de syndicalisation

EDITO

ERIC STODEZYK

ON CHANGE DE MINISTRE MAIS LA POSTURE EST ENCORE PIRE !!!

La nomination au Ministère de l'E.N de Gabriel Attal marque la volonté politique de renforcer les attaques contre un service public déjà particulièrement malmené.

Les discours de la première heure portant prioritairement sur l'ordre, l'uniforme, le calendrier scolaire et la remise en cause du concours de recrutement national sont inquiétants pour les orientations à venir. Et toujours rien quant au dialogue social. Quid des demandes et des revendications de la profession ? Ce gouvernement agite son projet d'Ecole. Les premières annonces sont bien révélatrices d'une déconnexion flagrante avec les besoins de « plus et mieux de service public », et d'un projet politique d'une société et d'une école à deux vitesses !

Puisqu'au vrai problème de recrutement, on agite dès la rentrée le remplacement de courte durée (RCD). Une mission du pacte pour culpabiliser et charger la barque (déjà pleine) des personnels dans un système où l'on a supprimé des postes par milliers.

Donc le plus grave se profile pour cette rentrée avec le pacte (que nous avions évoqué dès la fin d'année scolaire dernière comme tous les autres syndicats de la FSU). Nos craintes étaient justifiées car la note de service du 27 juillet montre bien que les RCD sont la priorité : « *Les parts fonctionnelles doivent être prioritairement allouées dans l'objectif de répondre au besoin prévisionnel de remplacement.... La première mission ne peut faire l'objet d'une demi-part fonctionnelle. Sauf cas particulier, elle porte sur le remplacement de courte durée* ». Pour les autres missions comme devoirs faits, stages de réussite et école ouverte, interventions dans le cadre de la découverte des métiers, appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (...), des réunions de concertation seront organisées dans les établissements pour évaluer les besoins et répartir les parts fonctionnelles restantes. Le paiement se fera à la tâche après contrôle et approbation du chef d'établissement.
La note de service confirme donc tous les dangers du pacte et constitue une attaque sans précédent des obligations réglementaires des services et des statuts, avec un risque d'annualisation de nos services.

Mais les dernières prescriptions du MEN vers les rectorats montrent que cette « fausse revalorisation salariale » n'est pas ce qui est attendu par les enseignants. Et les mensonges de G. Attal sur ce dossier (taux d'enseignants qui sont « pactés » ou prime « nouvelle » en ce début d'année - qui n'est que celle qui a été gagnée par les Organisations face au ministre de la fonction publique au printemps dernier et qui n'avait pas encore été versée aux enseignants !) démontrent toute la malhonnêteté de notre ministre (voir le site du SNEP FSU « Réaction du SNEP-FSU aux propos de Gabriel Attal »).
Mais de ceci, nous en étions convaincus !!!!

Le SNEP FSU, avec la profession, continuera de lutter pour gagner une vraie revalorisation salariale à la hauteur de l'inflation, une reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les personnels pour l'intérêt général et au service du plus grand nombre. Le SNEP s'est associé à l'appel inter syndical à mobilisation du 13 octobre 2023.

Le SNEP FSU reste un syndicat fort, votre syndicat. Or, nous sommes parfois en difficulté car trop de collègues semblent hésiter, douter de l'efficacité du SNEP et tardent à nous rejoindre. Pourtant, un collègue qui adhère est un réel encouragement pour les militants !

Notre choix au SNEP FSU pour agir ? C'est l'action collective du plus grand nombre donc nous avons besoin de vous ! Nous voulons croire que c'est ensemble, collectivement et façon forte que nous contribuerons à améliorer l'École.
Votre adhésion est l'acte 1 de la mobilisation. N'hésitez pas !!!

Eric Stodezyk pour le Secrétariat académique

REPERTOIRE

2023 2024

SNEP LYON

S'INFORMER

snep-fsu.net
snepfsu-lyon.net
Bulletins
Atout SNEP
Facebook : Snep 69

Permanences
tous les mardis 13h30-17h
à la Bourse du Travail de Lyon
06 13 08 11 74

POUR L'ACADEMIE

Secrétaire académique : **Eric STODEZYK** - 06 13 08 11 74 - s3-lyon@snepfsu.net
36 allée du levant, 69250 Curis au Mont d'Or - LPO Rabelais à Dardilly
représentant SNEP au sein de la délégation FSU au CTA (Conseil Technique Académique)

Trésorière académique : **Peggy GREFFET** - 06 24 73 00 30
7 rue des Ravinelles, 01500 AMBRONAY - Collège Aubrac à Ceyzeriat

POUR LES DEPARTEMENTS

Secrétaires départementaux Loire : s2-42@snepfsu.net
Laurent SAPEY - 06 14 67 49 86 - Collège M. Fourneyron, Le Chambon Feugerolles
Jacques MORILLA - 06 25 01 79 06 - lycée E. MIMARD, Saint Etienne
Emeline MARCILLET - 06 86 67 83 38 - collège F. Truffaut, Rive de Gier

Secrétaire départemental Rhône : Pierre DELOLME - 06 63 01 33 97
s2-69@snepfsu.net, Lycée du Parc Lyon 6eme

Secrétaire départemental Ain : Damien HUGUET - 06 86 24 43 92
damienhuguet@wanadoo.fr ou s2-01@snepfsu.net, Collège Vailland 01450 PONCIN

Tous ces collègues siègent en CTSD (Conseil technique spécial départemental) au sein de la délégation FSU

RESPONSABLES SYNDICALISATION

Pour la Loire : Émeline MARCILLET - 50 chemin du Jacquin, 42740 St Paul en Jarez - 06 86 67 83 38 - rs-42@snepfsu.net

Pour le Rhône : Estelle THEVENIEAU - 20 A rue Guilloux, 69230 St Genis Laval - 06 20 45 45 52 - estellethevenieau.snep@gmail.com

Pour l'Ain : Gregory MAYE - 5 chemin des Rochettes, 01160 Saint Martin du Mont - 06 64 69 42 38 - gregorymaye@gmail.com

CARRIERES

Tout contact peut être pris par mail : corpo-lyon@snepfsu.net

Les commissaires paritaires
Laurent SAPEY, Damien HUGUET, Anne Cécile BLANCHARD et Gregory MAYE.

Une question sur le dossier professeur EPS ?
avancement d'échelon, accès hors classe, congés de formation : contactez les commissaires paritaires.
Avancement classe exceptionnelle : contactez Eric Stodezyk.

Une question sur le dossier agrégé EPS ?
Contactez les commissaires paritaires.

Mutations inter et intra, affectations TZR
Pour la Loire : Laurent SAPEY
Pour le Rhône : Rémi PERSOL et Julien GIRAUD
Pour l'Ain : Damien HUGUET et Gregory MAYE

Dossier questions pédagogiques : Eric DONATE

Dossier santé
Responsable académique : Isabelle SCHNEIDER
Responsable départementale Loire : Isabelle SCHNEIDER
Responsables départementaux Rhône :
Patricia COUCHOUD et Cédric REBOUL
Responsable départementale Ain : Nathalie VOLLE

Dossier conditions de travail
FSSSCT académique : Eric STODEZYK
FSSSCT Loire : Isabelle SCHNEIDER
FSSSCT Rhône : Pierre DELOLME
FSSSCT Ain : Delphine RAVEL

Dossier Sport scolaire
Conseil régional UNSS : Eric STODEZYK et Jacques MORILLA
Conseil départemental UNSS Loire : Jacques MORILLA et Thierry COLOMBET
Conseil départemental UNSS Rhône : Eric STODEZYK et Julien GIRAUD
Conseil départemental UNSS Ain : Gregory MAYE

Webmaster : Lionel HUNT - https://snepfsu-lyon.net

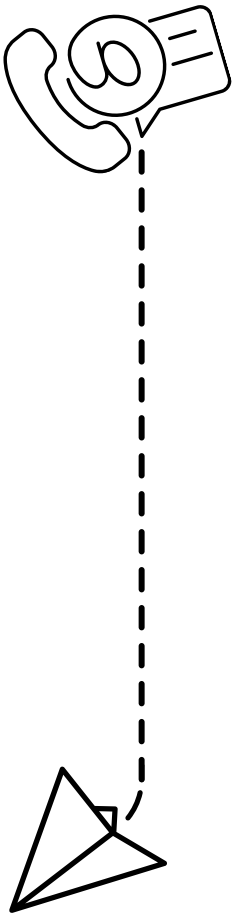

BLANCHARD Anne-Cécile	06 73 87 33 44	acbalandras@yahoo.fr
COLOMBET Thierry	07 81 88 52 18	thierry.colombet@ac-lyon.fr
COUCHOUD Patricia	06 07 22 44 81	patricia.couchoud@wanadoo.fr
DELOLME Pierre	06 63 01 33 97	s2-69@snepfsu.net
DONATE Eric	06 52 67 24 39	eric.donate@snepfsu.net
GIRAUD Julien	06 61 10 97 44	julien.giraud@snepfsu.net
GREFFET Peggy	06 24 73 00 30	
HUGUET Damien	06 86 24 43 92	damienhuguet@wanadoo.fr
HUNT Lionel	06 90 54 20 53	lionel.hunt971@gmail.com
MARCILLET Emeline	06 86 67 83 38	rs-42@snepfsu.net
MAYE Gregory	06 64 69 42 38	gregorymaye@gmail.com
MORILLA Jacques	06 25 01 79 06	jacmorilla@gmail.com
PERSOL Rémi	06 30 20 10 38	remi.persol@gmail.com
RAVEL Delphine	06 25 26 59 55	delphine.ravel@gmail.com
REBOUL Cédric	06 68 69 93 95	cedric.reboul@free.fr
SAPEY Laurent	06 14 67 49 86	s2-42@snepfsu.net
SCHNEIDER Isabelle	06 87 41 40 87	isabelle.schneider57@free.fr
STODEZYK Eric	06 13 08 11 74	s3-lyon@snepfsu.net
THEVENIEAU Estelle	06 20 45 45 52	estellethevenieau.snep@gmail.com
VOLLE Nathalie		nathalie.volle@ac-lyon.fr

LE PACTE - C'EST TOUJOURS NON

A CETTE PROPOSITION DE DENATURER NOTRE METIER

Cette rentrée est bel et bien orientée par LA volonté gouvernementale de mettre en place le pacte enseignant. La stratégie déjà utilisée de faire paraître les textes donnant le cadre institutionnel montre tous les doutes et la malfaisance de cette proposition déguisée de revalorisation salariale.

Dès le mois de juin dernier, l'émoi soulevé dans les équipes éducatives des EPLE a généré une forme forte de refus de s'engager dans ces nouvelles propositions.
Les syndicats FSU ont dès le lancement de ces propositions rappelé que la notion de volontariat, comme les HSE et les IMP, avait été trop souvent occultée.

Si le MEN affiche la volonté de s'occuper enfin de la revalorisation salariale des enseignants, le constat est loin des promesses. Les 10 % d'augmentation annoncés par Macron ne seront en fait QUE 5,5 % et le reste est assujetti au PACTE. Le travailler plus pour gagner plus. **UNE REMUNERATION SUPPLEMENTAIRE… POUR UN TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE.**

Le point d'indice des fonctionnaires a été gelé pendant 10 ans, cela représente un manque d'un mois de salaire. Les enseignants français touchent 19 % moins que leurs collègues en Europe ! Pour autant, les responsables syndicaux FSU reconnaissent qu'une partie des revendications de la FSU a été entendue (doublement de l'ISOE et augmentation de la prime d'attractivité), mais il ne s'agit là de primes et non de traitement, « ce n'est pas ce qui rendra le métier plus attractif à long terme ». « *Le Pacte est une réponse complétement à côté des demandes des professeurs qui veulent être mieux rémunérés. Le ministère reconnaît que les enseignants travaillent 43 heures par semaine, exiger plus est une véritable provocation* » (Blandine TURKI, co-secrétaire générale du FSU-SNUipp).

C'est donc bien le SENS du métier qui est attaqué avec ces rémunérations à la carte. Une dégradation pour nos carrières avec des missions indemnitaires non STATUTAIRES, défiscalisées et non prises en compte pour le calcul des pensions.

A cela s'ajoutent les innombrables interprétations et pressions à l'interne. La brique RCD, souvent présentée comme une obligation pour s'engager sur les autres missions montre que le pacte n'a comme réel enjeu que de faire peser les remplacements sur toute la profession. Ce n'est que la conséquence désastreuse de la politique de suppression des postes… plus de 1200 postes perdus en EPS depuis 5 ans !

Le positionnement en NON des enseignants sur cette "mission" a fait reculer Gabriel Attal et sa clique. Il n'est

Le Pacte est nuisible dès la première brique

NE COMMENCEZ PAS
NE LE SIGNEZ PAS

plus question de viser un taux au-delà des 30 % dans chaque EPLE.

Disons-le : le pacte RCD est un aveu d'échec devant ces choix politiques depuis l'arrivée de Macron et après des années successives de suppression des postes.

Malgré l'imposition possible de la deuxième HSA et le recours massif aux contractuels, l'institution ne parvient pas à couvrir les besoins et à faire en sorte que chaque élève puisse avoir un-e enseignant-e devant lui. Tout dans la médiatisation gouvernementale tente de faire porter la responsabilité de cet échec au corps enseignant. L'enquête de rentrée du SNEP FSU montre que le taux d'heures non assurées a plus que quadruplé (notre académie n'est pas autant touchée mais ce taux continue d'augmenter avec une triste réalité).

Selon une enquête menée par le SNPDEN (syndicat majoritaire des chefs d'établissements), dans 30 % d'EPLE aucun pacte n'a été signé et dans 54 % des établissements du 2d degré, c'est moins de 10 % de pactes qui ont été signés.
La moyenne d' "absorption" de ces briques est de 23%. Comme certains enseignants ont signé pour plusieurs briques (ou missions) ceci nous fait dire que moins de 20% de nos collègues ont cru à cette « proposition » gouvernementale de revalorisation salariale. Une telle proposition qui appelle à travailler plus ne peut être une revalorisation salariale.

Le pacte opère un virage vers une fonction publique d'emploi où la rémunération évolue de façon inégale et concurrentielle en fonction de l'attribution des missions. **C'est une attaque du statut**. Et que penser du choix laissé aux chefs d'établissement quant à la ventilation des missions proposées ? On baigne dans le néomanagement laissant au bout du compte tous les enseignants, même les « pactés », sans certitude quant à leur avenir.

L'affaire est encore en route dans tous les établissements avec des conseils pédagogiques qui doivent vivre et des conseils d'administration qui donneront toute la transparence quant aux missions qui seront acceptées par les « pactés ». **Faites vivre le débat collectif, celui qui peut renverser les choses !!**

LA MORT ANNONCEE DE LA FORMATION CONTINUE

« Un plan sera élaboré au niveau académique pour qu'à l'horizon 2024, 100 % des formations soient assurées en dehors de face à face pédagogique. »

L'attaque est claire et sans appel telle qu'officiellement communiquée aux chef.fes d'établissement dans le vademecum sur le RCD qu'ils ont reçu le 31 août 2023 du ministère.

Dès cette année, c'est 1/3 de nos formations qui va être reprogrammé par l'EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue) **le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires ou même en fin de journée !**

La déclinaison pour notre académie ne s'est pas faite attendre puisque le 11 septembre, le Recteur de Lyon envoyait un courrier aux corps d'inspection, aux chef.fes d'établissement et aux responsables de parcours de formation, les enjoignant à « privilégier la programmation du temps de formation des enseignants le mercredi et sur les plages horaires de fin de journée ».

L'incitation du recteur est bien plus contraignante puisque plus loin, nous pouvons lire que lorsque « cela ne sera pas possible, les actions de formation sur le temps de face à face pédagogique seront conditionnées au **remplacement des enseignants ou au déplacement des cours**, qu'ils soient intervenant-formateurs ou participants ».

Encore une fois, les enseignants en EPS ont été oubliés : qui restent en face à face élèves les mercredis après-midi ? Ce sont bien les PEPS dans le cadre de nos forfaits UNSS et des rencontres inter-établissements. La question sera très vite posée au Recteur s'il ne veut plus que ce temps du mercredi après-midi soit utilisé pour nos rencontres ?!?!?

L'attaque est donc double et grave sur l'exercice effectif de notre droit à nous former tout au long de la carrière : les formations doivent à terme n'être proposées que sur le « hors temps scolaire » ; et en cas d'impossibilité, le collègue ne sera autorisé à s'y rendre que s'il est remplacé (ou auto remplacé).

Dès le 27 juin, lors du Comité Social d'Administration Académique (le C.S A qui remplace depuis les dernières élections professionnelles le C.T A), un point à l'ordre du jour portait sur le bilan de la mise en place de l'EAFC. Nous ne reviendrons pas ici sur l'ingénierie de cette nouvelle « structure » pour tous les enseignants, mais plus particulièrement en EPS. L'histoire du RESO EPS a permis, avec un fort militantisme d'un grand nombre de responsables de bassins, **de maintenir et parfois de faire encore mieux pour et avec les enseignants d'EPS** quant à la Formation Continue proposé en cette année 1 de la « Réforme » de la FPC. En effet, ce fut pour certain.es enseignants EPS la possibilité de vivre leur formation sur 4, parfois 4,5 jours dont 3 journées de pratique. Nous sommes tous d'accord : c'est un passage obligé pour vivre une vraie formation. Une belle réussite donc. D'autant que depuis plusieurs années, nous en étions à une baisse de notre temps de formation jusqu'à « toucher le fond » avec les seuls 2 jours que l'institution donnait à ceux qui celles qui souhaitaient garder la plus grande professionnalité.

Depuis plusieurs années, le SNEP bataille face au délégué académique de la FC, M. Quef, dans toutes les instances et les groupes de travail où nous sommes invités. Il se sait « pisté ». Ce qui lui a fait dire

qu'en EPS, ce serait peut-être différent. M. Quef (… comme le recteur d'ailleurs) n'a rien pu opposer aux arguments avancés : non disponibilité des installations sportives sur les temps hors temps scolaire (8h à 17h30 en semaine), enjeu d'une formation en présentiel qui passe par le vécu de la pratique, nécessité de formation en équipe EPS d'établissement…

La formation n'est pas la seule à être sacrifiée au profit du plan de com de notre ministre. Les chef.fes devront programmer les réunions et concertations hors temps scolaire et/ou en distanciel ainsi que regrouper les voyages et sorties scolaires pour « éviter la dissémination sur l'année » !

En effet, les chef.fes d'établissement, prié.es de rendre des comptes sur toutes les heures « perdues » sont fortement incité.es à restreindre au maximum les absences des enseignant.es. Le raisonnement est en effet simpliste : moins d'absences, moins de remplacements à organiser, surtout quand le pacte ne fait pas d'émules auprès des collègues : au niveau national, dans 30% des établissements, aucun pacte n'a été signé, 1/2 déclare moins de 10% de leur enveloppe distribuée !

Quel niveau de méconnaissance (mépris ?) du fonctionnement d'un établissement, de nos métiers et de notre charge de travail, peut conduire un ministre à prendre de telles décisions ?

Les syndicats de la FSU dont le SNEP préparent l'offensive pour contrer ces projets dangereux car la formation continue doit rester un droit effectivement applicable ! La formation, la rencontre avec les collègues restent l'ADN du SNEP FSU. Les militants de notre académie sur les 3 départements sont dans le travail de construction de thèmes de formation. Bien évidemment il y a aura des propositions pédagogiques. Nous savons que chaque fois que des stages APSA avec pratique sont proposés, vous répondez plus que présents. Vous serez aussi sollicités sur d'autres moments de formation syndicale donnant à chacun d'entre vous de quoi faire en sorte que votre métier soit le moins possible empêché.

La formation syndicale reste un droit. Y participer sera dans le contexte actuel un acte revendicatif comme jamais. Alors soyez vigilant et inscrivez-vous dans l'ACTION !

La FPC comme nous l'avions connue est morte *Vive la formation syndicale du SNEP FSU !*

BILAN MOUVEMENT INTRA 2023 SNEP FSU

Cette année encore le mouvement s'est déroulé sans aucune concertation avec le SNEP FSU dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique. Un bilan chiffré difficile voire impossible à réaliser vu l'absence d'informations de l'administration !!!

Pour la deuxième année, la réforme de la formation (stagiaires CAPEPS à temps plein pour une immense majorité en EPS, contractuels alternants 6 H) a engendré un nombre important de postes bloqués sur nos départements. AUCUN poste ne devrait être bloqué pour l'accueil d'un alternant 6 heures, des BMP existent et peuvent servir à cela. Le SNEP FSU réclame en outre le retour à une année de stagiaire à mi-temps sur l'établissement, afin de permettre à nos collègues entrant dans le métier d'avoir du temps pour se former.

Enfin, l'information des postes mis au mouvement sur SIAM en mars alors que certains d'entre eux seront bloqués en juin, sans aucune concertation ni information avec les établissements, est inacceptable. Nous avons réclamé en recours l'ouverture des postes bloqués et la réaffectation de collègues sur ces postes, demande refusée par l'administration.

De nombreux recours sont déposés dans notre académie en EPS, et le SNEP FSU accompagne ces collègues dans leur démarche. La plupart de ces recours concernent le département de la Loire, toujours plus « bouché » d'année en année, laissant de nombreux collègues sans perspective de retour à court ou moyen terme.

De nombreux postes de TZR ont été encore fermés cette année, empêchant selon nous l'entrée dans ce département de 8 collègues qui restent donc en situation de séparation de conjoints !

L'affectation des TZR en juillet a encore cette année été très opaque, avec de nombreux questionnements de collègues restés sans réponses…

ENFIN DES AVANCEES POUR LES FINS DE CARRIERE

PROMOTIONS à la Hors Classe, à la Classe Exceptionnelle et à l'Echelon Spécial

HORS CLASSE : augmentation ratio de 18% à 21%

Elle a permis une hausse du nombre de promotions. Dans notre académie, ce sont 61 collègues (25 femmes et 36 hommes) qui ont été promu.es cette année pour 56 l'année passée. Le barème du dernier ou de la dernière promue était égal à 155 points. Ce mouvement devrait se poursuivre en tendanciel puisque le taux de promotion passera à 22% en 2024 et 23% pour les promotions de 2025.

CLASSE EXCEPTIONNELLE : augmentation du contingentement de 10% à 10,5%

Ce seront près de 150 promotions en PLUS pour nos collègues enseignants d'EPS. Dans notre académie, ce sont 39 collègues qui ont été promu.es (17 femmes et 22 hommes) et seulement 8 au titre du vivier 2 (4 femmes, 4 hommes). Le dialogue social de moins en moins transparent avec les services DRH (DIPE compris) du rectorat de Lyon ne nous permet pas encore d'avoir la réponse quant au barème des derniers promu-es… Mais nous y travaillons encore.

ECHELON SPECIAL : suppression du barème et intégration de l'Echelon Spécial dans la grille de la Classe exceptionnelle

Jusqu'à l'année dernière, pour accéder aux indices de la hors échelle lettre A, appelé échelon spécial, il y avait un nombre réduit de promotions. En effet, le nombre total de places était limité à 20 % des promu.es à la classe exceptionnelle, qui elle-même était limitée à 10 % de l'ensemble des professeur·es d'EPS. Cela représentait pour le corps des professeur.es d'EPS seulement 576 places. Une fois atteint ce nombre de collègues promu.es, il ne pouvait plus y avoir de promotions possibles sauf départ en retraite d'un·e promu·e à l'échelon spécial. De nombreux et nombreuses collègues se retrouvaient donc bloqué.es au 4ème échelon de la classe exceptionnelle, avec une progression indiciaire par rapport à la fin de la hors classe quasi nulle (seulement 9 points d'indice de plus).

Dans le cadre des négociations menées avec le ministère, même si de nombreux points sont plus que problématiques, nous avons obtenu une avancée extrêmement importante en permettant l'accès aux indices de la hors échelle lettre A pour tou.tes les promu.es à la classe exceptionnelle dès lors qu'ils ont 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon.
D'après les informations fournies par le ministère ce sont plus de 500 professeurs d'EPS qui bénéficieront de cette promotion dès la parution du décret alors même que sur les 5 dernières années, c'était à peine 160 promotions en moyenne. L'avancement dans la hors échelle lettre A est automatique et sans concurrence entre collègues jusqu'à la fin de la grille indiciaire.

Le décret a été publié le 5 aout 2023. Dès le lendemain, tou.tes les collègues dépassant les 3 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de la classe exceptionnelle des professeur.es d'EPS ont été promu.es à la hors échelle lettre A. Si vous êtes dans ce cas, il faudra attendre quelques semaines avant que votre reclassement soit effectif et apparaisse sur votre salaire. Vous recevrez alors le différentiel depuis votre date effective de promotion. C'est une excellente nouvelle pour nombre de nos collègues, même celles et ceux qui seront promu.es classe exceptionnelle au 1er septembre, car s'ils sont au 7ème échelon de la hors classe, ils conservent leur ancienneté et pourront donc entre promu.es à la hors échelle lettre A.

Ce décret modifie également les règles d'accès à la classe exceptionnelle pour la rentrée prochaine : disparition des viviers, accès à partir du 4ème échelon de la hors classe pour les agrégés, accès à partir du 5ème échelon de la hors classe pour les professeurs d'EPS, mise en place d'un ratio.

Et n'oubliez pas que même si le premier moteur du SNEP FSU est bien l'investissement humain de nombre de collègues militant.es, il ne peut fonctionner sans ses seules ressources financières que sont les cotisations, alors nous ne pouvons que vous inviter à renforcer notre outil syndical. Devant de telles avancées salariales et encore mieux pour nos collègues si proches de leur fin d'activité, et qui pourront bénéficier sur leur pension d'une augmentation d'au moins 170 euros mensuels, votre adhésion reste un signe fort que l'engagement militant peut changer pour certain-e un peu leur vie.

Le SNEP et TOUTE la profession dans l'action pour défendre le sport scolaire

Le 12 juin dernier lors du Conseil Régional UNSS Lyon et à la veille des assemblées générales départementales UNSS, les militants du SNEP FSU Lyon proches des élus des A.S ont su montrer aux membres de la Direction Nationale UNSS (DN UNSS) que depuis le 1er janvier 2023, avec la décision de la mise en place de l'accord-cadre transports et avec les annonces :
- de l'obligation au moment de la prise de licence de nos élèves de « donner » l'adresse mail des parents
- de la présence obligatoire d'un professeur EPS - animateur de son A.S sur chaque lieu de rencontre et/ou des entrainements
- de la pression exercée sur les « absences » des profs EPS sur les temps d'organisation des rencontres, sur les temps de réunions et les instances UNSS
tout semblait CONTRE la mise en place des rencontres de nos élèves les mercredis après-midis. Ces décisions hors sol (encore une fois…) nous montraient la méconnaissance totale de ce qui nous rassemble tous - élèves et enseignants.
L' ADN de notre Métier.

En ce début de nouvelle année scolaire, il nous faut réaffirmer que ce ne sera qu'avec une activité revendicative collective montrant combien les enseignants d'EPS restent attachés au-delà de leur forfait au sport scolaire que nous pourrons espérer la fin de cette situation ubuesque !

Précisons les termes de cet accord-cadre : l'accord cadre oblige, lors de la mise une place d'un transport pour une rencontre inter-établissements, de demander que celui-ci soit assuré par LA compagnie de cars sur tel ou tel territoire qui a « gagné » l'appel d'offre lancé par la Direction nationale UNSS. En théorie donc, une seule compagnie de transport sur un même mercredi après-midi serait capable d'assurer tous les transports départementaux en UNSS. IMPOSSIBLE.

Les conséquences sont d'ordre fonctionnelles (ce sont nos collègues coordonnateurs de districts UNSS qui voient leur charge de travail « exploser »), écologiques comme financières. Vous les retrouvez dans la Déclaration Liminaire faite par le SNEP FSU Lyon au Conseil régional UNSS du 12 juin 2023 dont vous avez été destinataires.

Au gaspillage indécent d'argent, pour partie public rappelons le, s'ajoutera une empreinte carbone multipliée et irresponsable. Quelle image l'UNSS et le service public d'éducation comptent-ils renvoyer aux élèves que nous enjoignons par ailleurs à devenir des écocitoyen·es au travers du programme éco-responsabilité de l'UNSS ?

Persister dans cette voie, c'est à très court terme supprimer de nombreuses rencontres UNSS, cœur même du sport scolaire. La motivation et les progrès des élèves vont être considérablement réduits. Le nombre de licencié·es risque d'être rapidement impacté dès l'an prochain. Le service public du sport scolaire aura la plus grande peine à remplir le rôle et les missions qui lui sont dévolus.

Les militants SNEP FSU, lors des AG de rentrée UNSS sur les 3 départements, devant la profession, ont insisté sur l'abandon de l'institution sur ce dossier : absences récurrentes aux instances nationales du ministre de l'EN pourtant président de l'UNSS, réponse du Recteur lors du CR UNSS identique à celle de la représentante de la DN UNSS qui réaffirme le cadre juridique sans prendre en considération les conséquences sur le terrain, quasi refus de l' IA DASEN lors du CD UNSS 69 de faire voter une motion interpellant les décideurs…
La conséquence : **ce ne sera que par une mobilisation de NOTRE profession que le Ministre reculera.** C'est comme ceci qu'il faut lire la 1ére victoire avec le retrait de l'obligation des mails-parents : plus de 100 militants nationaux SNEP FSU devant la porte d'Olivier Giraud à 8H30 du matin le 29 aout dernier et l'ordre du Ministre lui est donné de suspendre cette obligation.

Avec les plus de 450 signatures des enseignants d'EPS lors des AG UNSS de rentrée sur notre académie interpellant le Ministre sur la situation, vous avez répondu présents. Et le rapport de force ainsi construit porte ses fruits.

Voici le résumé de l'audience du 3 octobre 2023 entre le SNEP national et la DEGESCO :

- Sur la pression exercée sur les « absences » des profs EPS pour les organisations, réunions, instances UNSS : l'UNSS n'est pas concernée pour le moment par les obligations de remplacement et la réforme des collèges. Donc les commissions mixtes (CMR/C), les instances (CD UNSS / CR UNSS), les réunions de coordos de district, l'accompagnement d'équipes le mercredi matin, la préparation de cross etc.. doivent pouvoir se tenir comme avant. Les recteurs, Dasen, chefs d'établissement n'ont donc pas de raison objective d'empêcher le sport scolaire.
- Sur la présence obligatoire d'un prof d'EPS de l'AS sur chaque lieu de compétition ou d'entrainement : les plateaux de district et les centres UNSS peuvent fonctionner comme avant.
- Sur l'adresse mail des parents : le SNEP FSU a demandé que cette adresse ne soit pas une obligation. D'autre part, si la DN UNSS utilise cette adresse pour adresser des courriers, leur contenu doit être circonscrit à des questions sportives spécifiques à l'UNSS.

Nous sommes certains que lors des AG de vos districts, les débats ont été forts, denses, engagés sur ce qu'il doit être fait pour résister. Les coordonnateurs UNSS en séminaire académique le 12 et 13 octobre 2023 feront la synthèse et seront porteurs des mobilisations que vous avez suggérées. **Il nous faut trouver collectivement de quoi enfoncer le clou de ce encore trop léger recul de la DN UNSS, du ministère de l'Education nationale. Nous restons donc prêts avec vous !!!!!**

ELECTIONS DES ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Et si l'acte 1 de la Défense du Sport Scolaire était un taux RECORD de participation cette année aux élections des Elu-es des A.S ? Être vigilant pour pouvoir voter et participer à ce moment démocratique fort de l'UNSS que le SNEP revendique, défend et accompagne.

Qui vote ? Les comités directeurs des AS
Qui sont ces élus ? Elus pour un mandat de 4 ans, ils sont les représentants des AS dans toutes les instances de l'UNSS.

- **Les élus départementaux** qui siègent dans les conseils départementaux UNSS (CD UNSS) sont au nombre de six, 3 titulaires et 3 suppléants. Ils sont élus par les comités directeurs des AS de leur département.
- **Les élus aux conseils régionaux UNSS** (CR UNSS) sont issus des élus départementaux et sont au nombre de huit, 4 titulaires et 4 suppléants.
- **Les élus des AS nationaux** sont tous issus des listes départementales.

Pour que le sport scolaire reste « un droit pour toutes et pour tous » et que L'UNSS soit un lieu démocratique, avec des enseignants associés collectivement aux prises de décisions et aux choix des contenus, ces élections doivent devenir l'affaire de toute-s.

Le SNEP défend le sport scolaire du second degré comme un service public. Original dans son organisation sous forme associative, mais service public, prolongement naturel de l'EPSA.

CALENDRIER

- Mise en place dans tous les EPLE du Comité Directeur avant le 6/10/2023 --> en fait, cela reste une obligation pour les A.S au sein desquelles il y a des candidats PEPS ou élèves. Pour toutes les autres A.S, cela doit se faire avant le 13/11/2023.
- Dépôt des listes des candidats avant le 20/10/2023
- Elections par les comités Directeurs des A.S entre le 13/11 et le 24/11/2023

Je fais ma pire rentrée depuis 16 ans !

Voilà le triste constat fait par Angélique, professeure d'EPS au lycée Beauregard à Montbrison. Les raisons ? Elles sont multiples mais la première : « suppression sans discussion de TOUS les voyages !!! qui étaient pourtant l'essence de notre établissement depuis toujours et inscrits dans le projet d'établissement… mais bizarrement concernant ce point le projet n'a plus d'importance ?! Et les sorties seraient possibles jusqu'à décembre après plus possible non plus… »

« Ne plus perdre une heure de cours ! Un professeur devant chaque classe ! »

Voilà ce que l'on entend en boucle depuis la rentrée 2023. Et si cela implique de supprimer tout ce qui crée une plus-value pour nos élèves, notamment les plus défavorisés (ceux qui ne partent pas en voyage ou ne font pas de sorties culturelles avec leurs parents) et bien tant pis !!

Il ne faut pas rester seul face à cette situation ! Une seule solution LE COLLECTIF SNEP

Olivier, responsable de la formation continue dans le bassin Loire Nord depuis plus de 10 ans se dit consterné par le courrier envoyé par le recteur à tous les formateurs académiques le 11 septembre 2023 :

« les actions de formation des enseignants devront désormais être progressivement organisées hors du temps de face à face pédagogique (30 % au premier semestre 2023, puis 50 % au deuxième semestre, pour un objectif de 100 % à la rentrée 2024) ».

Se pose t-on la question de la disponibilité des installations sportives, indispensables aux formations disciplinaires des professeurs d'EPS les soirs et pendant les vacances scolaires ? Par ailleurs, comme le dit Olivier, « dans quelle profession la formation continue serait à suivre après une journée de travail ou pendant les congés ? »

Cette remise en question de la formation continue doit appeler à une énorme vague de contestation de la part des enseignants ! Une seule solution LE COLLECTIF SNEP

Collège Truffaut à Rive de Gier : l'équipe EPS apprend le jour de la pré-rentrée que de nombreuses heures de cours ont été positionnées de 13h à 14h, sans aucune concertation avec les équipes pédagogiques. Le collège recrutant sur des communes éloignées pour lesquelles il n'y a pas de transport scolaire le mercredi après-midi, l'AS fonctionne depuis toujours avec des entraînements sur la pause méridienne. Avec plus de 50 % de licenciés avant la période COVID, c'est une des AS les plus dynamiques de l'académie (selon l'IA IPR EPS).

La Direction restant sourde aux revendications et aux inquiétudes des collègues, refusant de revoir sa copie concernant les emplois du temps, la proposition faite aux élèves sera profondément injuste : « Tu n'as pas cours, tu peux t'inscrire. Tu as cours, tant pis pour toi ! ».

Et on nous parle de « faire de la France une nation sportive » alors que l'on sabote le travail effectué par les collègues pour les élèves ?

Face au mépris de l'institution, au désespoir et à la colère que cela génère chez les collègues, 1 seule solution LE COLLECTIF SNEP

La liste des attaques à cette rentrée 2023 pourrait être encore longue, le malaise et l'épuisement des enseignants en général et des enseignants d'EPS en particulier ne fait que s'accroître…

Il ne faut pas rester seul, jouons-la collectif !

Seul le SNEP FSU fait entendre la voix des professeurs d'EPS et défend l'EPS au sein de l'école (avec la revendication des 4 h d'EPS de la maternelle à la terminale), ainsi que le Sport Scolaire, qui doit rester une offre riche et variée pour l'ensemble des élèves !

Alors ne reste pas seul, rejoins les milliers de collègues syndiqués au SNEP FSU !!!

Syndicalisation 2023-2024 - SNEP LYON

- **Pour le 69** : Estelle THEVENIEAU, 20 A rue Guilloux, 69230 Saint Genis Laval, 06 20 45 45 52
- **Pour le 01** : Greg MAYE, 5 chemin des Rochettes, 01160 Saint Martin du Mont, 06 64 69 42 38
- **Pour le 42** : Emeline MARCILLET, 50 chemin du Jacquin, 42740 Saint Paul en Jarez, 06 86 67 83 38

Par CB

Identité

Date de naissance ___/___/___ Sexe : F ☐ M ☐

Nom

Nom de naissance

Prénom

Adresse complète

Mail

Téléphone fixe

Téléphone portable

Situation professionnelle

Etablissement d'affectation ou zone de remplacement

Code établissement

Nom

Adresse complète

Echelon (ou groupe pour les retraités)

Situation administrative (entourez ci-dessous)

TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire
Disponibilité	Congès (parental...)	

Bulletins

Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...

Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.

Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent https://www.snepfsu.fr/espace-membre/.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle ⇩	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Classe	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €					
CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				

MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut							
	Inférieur à 1001 € →	groupe 1	**59 €**	Entre 1 401 € et 1 600 € →	groupe 4	**103 €**	Entre 1 801 € et 2 000 € → groupe 6 **133 €**
	Entre 1 001 € et 1 200 € →	groupe 2	**74 €**	Entre 1 601 € et 1 800 € →	groupe 5	**118 €**	Supérieur à 2 000 € → groupe 7 **148 €**
	Entre 1 201 € et 1 400 € →	groupe 3	**89 €**				

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €
Congé parental - disponibilité	46 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine

Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Etudiant contractuel alternant et autre CDD	20 €
Congé de formation	102 €

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

Abonnement Bulletin	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source							
				Entre 1 601 € et 1 800 € →	groupe 4	**96 €**	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 **150 €**
	Inférieur à 1151 € →	groupe 1	**52 €**	Entre 1 801 € et 2 050 € →	groupe 5	**108 €**	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 **162 €**
	Entre 1 151 € et 1 400 € →	groupe 2	**69 €**	Entre 2 051 € et 2 300 € →	groupe 6	**123 €**	Supérieur à 2 900 € →groupe 10 **174 €**
	Entre 1 401 € et 1 600 € →	groupe 3	**84 €**	Entre 2 301 € et 2 500 € →	groupe 7	**138 €**	

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne par CB sur le site https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/ ou QR CODE en haut de cette fiche !

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) ☐ (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous et joindre un RIB.

Nombre de prélèvements ☐ Indiquez le 1er mois de prélèvement ☐

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé /sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom

Prénom

Adresse

Compl. d'adresse

CP - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement récurrent ☒ NE RIEN INSCRIRE ICI -->

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT POUR TOUS !!!

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.